

**PRÉFET DÉLÉGUÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN**

\*\*\*\*\*

**APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**Marché à procédure adaptée**  
**Art. 28 du CMP**

**Marché N° : PREF 2012 – 01**



**Marché de travaux**

\*\*\*\*\*

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES**  
**PARTICULIERES**

\*\*\*\*\*

---

## VISITE DES LOCAUX

---

Les visites sur site sont obligatoires et devront se faire uniquement les lundis, mardis et jeudis après-midi.

Pour ce faire il conviendra de contacter Mme MORAZE – 05.90.29.09.21

---

## CALENDRIER DES TRAVAUX

---

Compte tenu des contraintes de fonctionnement de la Préfecture, le planning de réalisation sera établi en concertation avec les services de la préfecture avant le démarrage des travaux.

Une proposition avec un programme de travaux devra être remise par le candidat par voie postale avant le **lundi 6 août à 12h00**.

---

## CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX

---

Le nettoyage du chantier devra être assuré quotidiennement par l'entreprise retenue.

L'entreprise devra prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger les ouvrages apparents et enterrés ainsi que les divers équipements.

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance des lieux et de tous les éléments afférents à l'exécution des travaux. Ils reconnaissent notamment, avant le remise des offres :

- pris connaissance complète du terrain, de ses abords, des conditions d'accès, des possibilités de desserte en voirie et réseaux divers, et de tous les éléments généraux ou locaux en relation avec l'exécution des travaux
- apprécié toute difficulté inhérente au site
- Contrôlé les indications des documents du RPC
- S'être renseigné auprès de services compétents pour toute information complémentaire relative à l'organisation des travaux

Les travaux comprennent les sujétions techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations et toutes les finitions habituelles.